



Compte rendu du Conseil Commun de la Fonction Publique du 02 février 2023.

Introduction de Stanislas Guerini :

Après un rappel des arguties du gouvernement sur la réforme des retraites que nous dénonçons, il a ensuite fait une présentation de l'agenda social en 4 blocs.

Une première partie sur le dialogue social, intégrant l'analyse du déroulement des élections professionnelles de 2022.

Une 2^e partie sur la suite des négociations sur la protection sociale complémentaire, sur le volet santé et sur la prévoyance.

Une réunion du CCFP se tiendra sur la PSC, pour une vision 3 versants.

Une 3^e partie sur les rémunérations et sur les conditions de travail des agents de la fonction publique.

Le ministre a aussi évoqué la question des voies d'accès à la Fonction publique (recrutements sur titres) et a indiqué sa volonté de faciliter l'apprentissage comme une voie d'accès de recrutement.

Un groupe de travail sera mis en place sur les parcours professionnels dans la Fonction publique (dont la problématique de la portabilité des droits).

Une 4^e partie sur le temps de travail, la pénibilité et sur l'égalité professionnelle (femmes/hommes).

Un des groupes de travail portera sur le logement des agents publics dans une logique 3 versants.

Un agenda concernant les différents groupes de travail sera communiqué rapidement, après une rencontre qui doit encore se tenir avec les employeurs territoriaux.

Déclarations liminaires.

Déclaration intersyndicale :

Monsieur le Ministre,

En ouverture de cette réunion d'installation du Conseil commun de la Fonction publique, les organisations syndicales représentatives CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP tiennent à réaffirmer ensemble qu'elles continuent d'exiger du gouvernement qu'il renonce à son projet de report de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite de 62 à 64 ans et à l'accélération de l'augmentation des durées de cotisation.

La population soutient les revendications des organisations syndicales qui s'opposent au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisations. 9 travailleurs sur 10 rejettent la réforme, 2/3 de la population soutiennent les mobilisations.

Personne ne s'est donc laissé tromper par la propagande du gouvernement.

Nous n'acceptons pas non plus les propos tenus par la Première ministre, ce dimanche, indiquant que, selon elle, « l'âge de départ à 64 ans n'est plus négociable ». Le recul de l'âge de départ n'a jamais été négociable ! Les propositions alternatives que nos organisations ont formulées sont toutes restées lettre morte !

Nos organisations dénoncent également le mail que vous avez adressé aux agents, instrumentalisant ainsi votre rôle d'employeur, présentant une liste d'arguments en faveur de la réforme des retraites.

Monsieur le Ministre, vous devez prendre la mesure de la force du rejet du projet de réforme des retraites porté par le gouvernement et de la détermination des agents de la fonction publique et plus largement de la population.

Les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique appellent les personnels des trois versants à se mobiliser massivement avec toute la population lors des deux journées interprofessionnelles des mardi 7 et samedi 11 février prochains, et, d'ici là, à multiplier les actions, initiatives, assemblées générales partout sur le territoire, dans les services, y compris par la grève.

Déclaration de la CGT :

Monsieur le Ministre,

Au nom de la CGT, quelques mots en complément de la déclaration unitaire.

La CGT souligne tout d'abord combien est immense et entière la responsabilité du Président, du gouvernement, de sa minorité parlementaire et du grand patronat dans l'état de tension du pays.

Le gouvernement va devoir finir par comprendre que le monde du travail et plus largement la population n'accepte pas et n'acceptera pas de perdre deux ans de droit à la retraite au nom des intérêts du capital et en raison de l'entêtement d'un homme obsédé par lesdits intérêts, comme il l'est par la trace qu'il laissera dans l'Histoire.

Minoritaire au Parlement, le gouvernement l'est aussi dans l'opinion, comme le démontre le rejet persistant et grandissant du projet de réforme des retraites, et comme en atteste le soutien tout aussi persistant et grandissant au processus de mobilisation qui continue de se développer.

Au lendemain de la journée du 31 janvier, la CGT dénonce la communication gouvernementale relative à une estimation des chiffres de grévistes dans la Fonction publique en milieu de journée, chiffres qui sont bien évidemment aussitôt repris par les médias dominants. Nous affirmons que cette estimation est totalement fantaisiste et invérifiable. Nous réitérons notre demande de transparence sur sa méthode de construction tout comme notre demande de mise au point d'un outil objectif de mesure du taux de grévistes dans la Fonction publique.

Nous condamnons l'utilisation à des fins politiques de messageries personnelles d'agents de l'État et l'instrumentalisation dans ce cadre du fichier Ensap.

S'agissant des salaires, nous vous demandons la convocation en urgence d'une conférence salariale consacrée aux indispensables et urgentes mesures générales qui doivent être prises. Une nouvelle phase d'austérité salariale aurait des effets ravageurs pour le service public. L'intérêt général commande que le gouvernement réponde à l'urgence salariale. La valeur du point d'indice doit sans délai être fortement augmentée ! Nous relevons que la notion même de point d'indice est absente de votre propos liminaire, ce qui augure mal des intentions du gouvernement.

Plus largement, nos missions, sur les trois versants de la Fonction publique, doivent faire l'objet d'un choc budgétaire permettant de répondre aux besoins de la population et d'assurer l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Le manque de personnel qualifié et formé met en difficulté les professionnels dans l'exercice de leurs missions au quotidien. Il est urgent de revaloriser les carrières, d'établir des plans de

formation et de recrutement dans tous les secteurs qui le nécessitent, avec un suivi local et national associant les organisations syndicales.

La résorption de l'emploi précaire et des CDD doit aussi être une priorité, d'autant que le recours large à ce type de contrats dans une période où les effectifs sont tendus est une aberration.

S'agissant enfin de l'agenda social, nous vous redisons notre disponibilité en particulier pour un cadre de négociation relatif aux carrières et à la rémunération. Un tel cadre doit inclure la définition de mesures concrètes et ambitieuses pour la conquête de l'égalité professionnelle femmes/hommes. Nous avons bien écouté votre introduction et constatons que le terme carrières en est absent. Les carrières doivent pourtant impérativement être au cœur d'un tel chantier.

Notre disponibilité étant rappelée, nous vous redisons que le conflit social actuel, découlant de l'entêtement gouvernemental, ne permet pas d'engager sereinement des discussions. Nous vous mettons en garde contre toute tentation d'instrumentaliser l'agenda social Fonction publique à des fins liées au projet de réforme des retraites.

Être responsable aujourd'hui, c'est retirer le projet de retraite à 64 ans aussi minoritaire que régressif, et c'est ouvrir des négociations pour enfin répondre aux revendications largement majoritaires dans la Fonction publique et dans le pays.

FO : Réaffirme son opposition à la réforme des retraites, demande d'ouverture de négociation sur les salaires et carrières dans le respect des statuts des corps, dénonciation du tassement des grilles de la catégorie C.

CFDT : Retour sur la réforme des retraites et demande au gouvernement de prendre en compte l'ampleur des mobilisations en cours, la CFDT compte poursuivre les mobilisations jusqu'à ce que le gouvernement entende les revendications des salariés.

Sur l'agenda social : Accord de la CFDT sur les thématiques des 4 blocs proposés.

Sur la prévoyance la CFDT souhaite que les discussions puissent aboutir dès le mois d'avril.

Sur l'égalité F/H la CFDT demande son intégration dans les discussions sur les salaires.

Sur les salaires, la CFDT demande la mise en place d'un mécanisme pérenne qui puisse prendre en compte l'inflation et une mesure de hausse générale des salaires tout de suite.

La CFDT demande que les questions écologiques fassent l'objet de groupes de travail au niveau de la Fonction publique.

Demande d'une valorisation de l'engagement syndical dans la carrière.

Demande d'une réduction du nombre de sièges au CCFP avec un alignement sur les conseils supérieurs (20).

Sur la méthode la CFDT demande des négociations sur l'agenda social et sur des accords de méthode.

UNSA : Demande du retrait de la réforme des retraites, dénonciation de l'utilisation des adresses personnelles des agents par le ministère de la Fonction publique, pour relayer la parole du gouvernement sur la réforme des retraites.

Demande d'une hausse de la valeur du point avec un mécanisme d'indexation sur l'inflation. Demande de négociation sur une refonte des grilles.

Demande d'un accord de méthode et d'une négociation sur les salaires.

Demande d'une reconnaissance du travail des agents publics.

Sur le dialogue social, demande d'un bilan, mais l'Unsa ne demande pas de revoir la composition des instances.

FSU : Sur les retraites, dénonciation de l'utilisation des adresses personnelles des agents par le ministère de la Fonction publique pour relayer la parole du gouvernement sur la réforme des retraites.

Sur l'agenda social, demande de précision sur la méthode.

Demande que l'égalité F/H soit transversale à toutes les discussions.

Il y a une urgence sur les salaires, demande de négociations sur les grilles et d'une indexation de la valeur du point sur l'inflation.

Il serait inacceptable de conditionner les hausses de salaire à un alourdissement de la charge de travail comme cela est envisagé à l'éducation nationale.

Solidaires : Le projet de réforme des retraites est injuste et doit être retiré.

Demande de négociations sur les grilles et sur un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation.

CGC : Réforme des retraites injuste et injustifiée

FA FP : Demande d'une ouverture de négociation sur la question des salaires.

Employeurs territoriaux : Ils partagent le programme de travail proposé par le ministre

Employeurs hospitaliers : Insistent sur la nécessité de revaloriser les rémunérations et pour cela de ne pas mettre en accusation les collectivités territoriales concernant le niveau de leurs dépenses.

Réponses du ministre :

Sur le dialogue social : Il n'y aura pas de problème pour répondre aux demandes de mise en place de groupe de travail ou de réunions de formations spécialisées.

Sur les salaires, il y aura des propositions de méthodes et un calendrier de discussion dans les prochains jours.

La réponse à l'inflation fera partie des discussions à venir sur les rémunérations, mais la réponse à l'inflation ne sera pas séparée des réponses structurelles sur le système de rémunération.

Le principe d'une négociation n'est pas a priori exclu.

L'égalité femmes/hommes fera aussi partie des discussions sur les salaires.

Il y aura un calendrier sur la prévoyance et il faudra aboutir d'ici avril.

Sur les métiers de la FPH et la FPT il y aura des instruments de mesure de la pénibilité.

Les droits syndicaux ne seront pas diminués.

La transition écologique aura sa place dans l'agenda social.

Sur l'attractivité il y aura une campagne du gouvernement sur ce thème.

Vote sur le règlement intérieur du conseil commun de la fonction publique.

Pour : FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CGC, FA FP.

Abstention : CGT